Bulletin communal

N° 10

Hermillon
Mairie

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier POLAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Jean-Jacques BEROUD, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Sabine MORRUGARES-BAROU, Patrick ALLARD, Patrick DEIANA, René VOISIN.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du
26 mars 2002

Décisions

- ✓ Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de la commune et du service de l'Eau
- ✓ Affectation des résultats
- ✓ Vote des taux d'imposition
- ✓ Budgets Primitifs de la commune et de l'Eau
- ✓ Subventions
- ✓ Protocole des 35 heures
- ✓ Mise en séparatif des réseaux – demande de subvention
- ✓ Droit de préemption
- ✓ Indemnités de fonction
- ✓ Contingent d'aide sociale

Informations

- ✓ Souvenir français
- ✓ Feu à Champessuit
- ✓ Manifestation à AITON
- ✓ Nettoyage de printemps
- ✓ Ramassage encombrants
- ✓ Fête des mères
- ✓ Fête de la musique
- ✓ Dates élections présidentielles et législatives

DECISIONS

✓ Comptes 2001 de la commune

Le compte de gestion du percepteur et le compte administratif de la commune font apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement
Dépenses : 3.210.033,14 F
Recettes : 5.026.881,28 F
Section d'investissement
Dépenses : 4.658.802,40 F
Recettes : 3.382.581,96 F
Vote compte de gestion :
12 Pour – 3 abstentions
Vote compte administratif :
11 Pour – 3 abstentions

✓ Comptes 2001 de l'Eau

Le compte de gestion du percepteur et le compte administratif font apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement
Dépenses : 483.048,74 F
Recettes : 767.015,10 F
Section d'investissement
Dépenses : 852.794,84 F
Recettes : 573.997,87 F
Vote compte de gestion :
12 Pour – 3 abstentions
Vote compte administratif :
11 Pour – 3 abstentions

✓ Affectation des résultats

Commune : Excédent de fonctionnement = 1.816.848,14 F celui-ci est affecté en recettes de fonctionnement pour 392.614,62 F et en recettes d'investissement pour 1.424.233,52 F
Vote : unanimité

Service de l'eau : Excédent de fonctionnement = 283.966,36 F celui-ci est affecté en recettes de fonctionnement pour 5.169 F et en recettes d'investissement pour 278.794,83 F
Vote : unanimité

✓ Vote des taux d'imposition 2002

Ils restent inchangés par rapport à 2001.

Taxe d'habitation : 4,50 %
Taxe foncier bâti : 7,25 %
Taxe foncier non bâti : 37,12 %
Taxe professionnelle : 10,12 %
Vote : unanimité

✓ Budget Primitif Commune

Le budget primitif de la commune a été élaboré à la suite des réunions des commissions des finances et des travaux, il s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement
1.004.363 €
Section d'investissement
639.714 €

Les principaux investissements retenus pour l'année 2002 sont :
- requalification de l'entrée aval et mise en séparatif du bas du village
- réalisation de la médiathèque
- sécurisation de la VC29 à l'Echaillon

Vote : 12 Pour – 3 abstentions

✓ Budget Primitif du Service de l'Eau

Le budget primitif du service de l'eau s'élève en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement
233.545 €
Section d'investissement
238.448 €
Vote : 12 Pour – 3 abstentions

✓ Subventions

U.A.M. : 60 € minimum de base ou 20 € par licencié
Association MAMABE : 400 €

Vote : unanimité

ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

L'élection du Président de la République aura lieu les dimanches 21 avril et 5 mai 2002.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 9 et 16 juin 2002.

AGENDA

25/05/2002

FETE DES MERES APERITIF CONCERT PLACE DE L'EGLISE à 18 H (salle polyvalente en cas de mauvais temps)

15/06/2002

FETE DE LA MUSIQUE PLACE DE L'EGLISE à 19 H (salle polyvalente en cas de mauvais temps)

EN PRESENCE DE NOMBREUX MUSICIENS

ETAT CIVIL

Naissance

21/03/2002

Maxime LAYMOND

INFORMATION JEUNESSE

Aurélie, animatrice du canton vous attend

le lundi 8 avril à 10 H à la mairie d'HERMILLON.

✓ **Protocole des 35 heures**

Après l'avis favorable émis par la commission technique paritaire le 18 février 2002, le maire propose d'adopter la convention signée avec les employés communaux.

Vote : unanimité

✓ **Mise en séparatif – Demande de subvention**

Le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de demande de subvention pour la réalisation de la mise en séparatif de réseaux entre les lieux-dits « Au Quai » et « Au Pont d'Arc ».

Cette subvention sera demandée à l'Agence de l'Eau.

Vote : A l'unanimité

✓ **Droit de préemption**

« Les Empruns »

Parcelles n° C677 –C678 – C679 -C 680 – C1560 – C1562 – C1564 – C1566 – C1568 – C1576 – C1414

Droit non exercé

Vote : A l'unanimité

✓ **Indemnités de fonction**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la loi n° 2002-276 relative à l'augmentation des indemnités de fonction des adjoints au 1er mars 2002

Vote : 11 Pour – 4 abstentions

✓ **Contingent d'aide sociale**

Le département propose de convertir l'encours existant fin 2001 et d'établir un nouvel échéancier des paiements en euros.

Le montant pour l'année 2002 s'élève à 5.680,85 €

Vote : A l'unanimité

INFORMATIONS

Le Comité Maurienne du Souvenir Français sollicite le Conseil Municipal pour désigner un lieu de la commune au nom du souvenir français.

Le Conseil décide de nommer la place du monument aux morts , place du souvenir français.

Vote : A l'unanimité

Le Maire remercie les bénévoles qui sont intervenus lors du feu à Champessuit. Arrivé avec les pompiers, il a pu constater l'intervention rapide et efficace des services de secours qui ont lutté pendant plus de 30 heures afin de stopper l'incendie. Un courrier de remerciements leur a été envoyé.

Le Conseil Municipal et la population étaient invités à se rendre à la manifestation d'AITON le Vendredi 29 mars pour le rééquilibrage du trafic poids lourds dans les Alpes, en attendant la montée en puissance du ferroutage. Merci aux nombreux hermillonins qui se sont mobilisés pour cette cause.

François ANDRE rappelle la journée du **NETTOYAGE DE PRINTEMPS** qui aura lieu le **SAMEDI 6 AVRIL 2002.**

Il précise qu'un ramassage des encombrants aura lieu le 1er jeudi de chaque mois à partir du 1er juillet après inscription auprès du secrétariat de mairie. La collecte s'adresse uniquement aux particuliers.

Pour le fleurissement de printemps, la commande et l'achat de fleurs se fera directement à Bricomarché. Pour bénéficier de la remise consentie aux habitants de la commune, se munir d'un bon à retirer en mairie au préalable.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

DU LUNDI AU VENDREDI

DE 10 H à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

LUNDI DE 16 H 30 à 18 H 30

MERCREDI DE 10 H à 12 H